

L'édito

En ce premier numéro 2025, la section CGT Finances publiques de la Vienne vous présente ses meilleurs vœux : augmentation, promotion, des applicatifs qui fonctionnent, un ministre à la hauteur des enjeux, des moyens d'exercer dans de bonnes conditions nos missions.

Une déclaration de politique générale très loin des attentes du monde du travail !

La CGT s'alarme d'une déclaration de politique générale à mille lieues des attentes du monde du travail.

Le Premier Ministre n'a apporté aucune réponse à la question des salaires, des services publics et de l'emploi notamment.

Dans un contexte où la CGT recense plus de 300 plans de licenciement menaçant quelques 200 à 300 000 emplois, où l'hôpital public est au bord du gouffre, et où le pouvoir d'achat est toujours en baisse, la priorité du gouvernement est visiblement de poursuivre la coûteuse politique de l'offre et de cadeaux aux grandes entreprises et aux plus riches. Même le précédent gouvernement avait pointé le besoin de justice fiscale, aujourd'hui écarté d'un revers de main par le nouveau Premier Ministre !

La CGT appelle le Premier Ministre à s'émanciper de la tutelle du patronat !

Alors que les fonctionnaires ont été très nombreux et nombreuses à se mobiliser le 5 décembre dernier, le Premier Ministre a annoncé la suppression des 3 jours de carence et l'abandon des 4 000 suppressions de postes dans l'Education nationale mais a déposé un amendement pour « maintenir la baisse (de 100 à 90 %) du "taux de remplacement" de la rémunération des agents publics durant leurs arrêts maladie », pendant les trois premiers mois.

Le texte défendu par le ministre de l'Action publique, Laurent Marcangeli, a été examiné et adopté au sénat.

En septembre 2024, [un rapport](#) de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale des finances, commandé par Gabriel Attal, estimait de fait que la suppression des trois jours de carences pourrait permettre d'économiser 289 millions d'euros par an. Tandis que celle visant à baisser l'indemnisation de 10 % des congés maladies était chiffrée à 900 millions d'euros.

Coulevre que notre ministre de la Fonction Publique veut nous faire avaler en se lançant dans une opération de séduction.



Après nous avoir dit "je vous aime" lors de sa prise de fonction jeudi 26 décembre 2024, le ministre de la Fonction publique a décidé d'utiliser LinkedIn, réseau social professionnel, pour ouvrir le dialogue, directement, avec nous les agents. Un créneau à prendre pour son équipe. Qui dit fonctionnaires, dit salariés, donc dit LinkedIn. Faut-

il s'inquiéter et y poster tout de suite nos CV et nos photos !

Pour la CGT, cette année s'annonce particulièrement chargée et riche en perspectives. Au-delà d'un agenda social très incertain au vu de l'instabilité politique, nous allons profiter des 80 ans de la Sécu et des 130 ans de la CGT pour remettre en avant nos valeurs fondamentales de justice sociale.

Au syndicalisme CGT d'avancer ses revendications et de ne pas se positionner seulement en « réaction » des agressions néo-libérales.

LA LOI VEIL A 50 ANS

La Loi Veil a 50 ans, mais le combat pour le droit de choisir est toujours d'actualité !



Le 17 janvier 1975, l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est autorisée par la promulgation de la Loi dite « loi Veil ».

Depuis la loi constitutionnelle du 8 mars 2024, la France est devenue le premier pays au monde à intégrer la notion d'IVG dans l'art 34 de sa constitution : « la loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse ».

C'est une grande victoire pour toutes les personnes qui défendent ce droit en France et dans le monde.

Pour en arriver là...

« Un million de femmes se font avorter chaque année en France. Elles le font dans des conditions dangereuses en raison de la clandestinité à laquelle elles sont condamnées, alors que cette opération, pratiquée sous contrôle médical, est des plus simples. On fait le silence sur ces millions de femmes. Je déclare que je suis l'une d'elles. Je déclare avoir avorté. De même que nous réclamons le libre accès aux moyens anticonceptionnels, nous réclamons l'avortement libre ». C'est ainsi que commence le manifeste des 343 publié le 5 avril 1971 dans le *Nouvel Observateur* par lequel 343 femmes célèbres déclarent avoir avorté, s'exposant ainsi à des poursuites pénales pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement.

Le 11 octobre 1972 se tient à Bobigny le procès de Marie-Claire Chevalier, adolescente de 17 ans accusée d'avoir avorté à la suite d'un viol. À ses côtés, sa mère et deux autres femmes comparaissent pour complicité. Son avocate Gisèle Halimi transforme alors le tribunal en une vibrante tribune pour le droit à l'avortement. MC Chevalier sera relaxée.

Et c'est en **décembre 1974**, après de vifs débats parlementaires, que Simone Veil, ministre de la santé, arrache au Parlement la dépénalisation et l'encadrement légal de l'avortement en France.

Partout dans le monde, les droits des femmes et l'Égalité de genre sont des enjeux d'équilibre politique.



Des états jugés avant-gardistes peuvent basculer vers l'obscurantisme ; preuve en est l'annulation par la Cour suprême des États Unis de l'arrêt *Roe vs Wade* qui permet la remise en cause du droit à l'avortement par les Etats.

Des mots existent aujourd'hui pour rendre visibles les acteurs et les politiques qui cherchent à faire reculer les droits des femmes : par exemple le « backlash » qui désigne les actions des mouvements conservateurs et masculinistes qui agissent pour faire reculer les droits des femmes, « l'apartheid de genre », le viol comme « arme de guerre ».

”

CONDITIONS DE L'ACCÈS À L'IVG EN FRANCE AUJOURD'HUI

Seule la personne concernée peut en faire la demande.

L'IVG est possible jusqu'à 14 semaines de grossesse (soit 16 semaines après le 1er jour des dernières règles).

L'IVG est prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie (avec dispense totale d'avance de frais pour les femmes assurées sociales, les mineures et les bénéficiaires de l'aide médicale de l'État).

Une personne mineure n'a pas besoin d'une autorisation parentale pour avorter, mais doit être accompagnée d'une personne majeure de son choix.

Il est possible de bénéficier d'un anonymat total pour cet acte.

Il n'est pas nécessaire d'avoir la nationalité française pour avorter en France.

Il est aussi possible de réaliser une IVG médicamenteuse en téléconsultation.

”

La CGT est une organisation de lutte pour le progrès social, l'émancipation et l'Égalité des droits.

Elle s'inscrit ainsi pleinement dans le combat féministe en portant les revendications qui y sont attachées.

La défense du droit à l'IVG en est une.



<https://86.cgtfinancespubliques.fr/>

Ulysse local, vie pratique, les organisations syndicales



SONNONS LA RETRAITE

L'annonce de la réouverture d'une « concertation » sur les retraites peut être une bonne nouvelle si nous arrivons collectivement à faire monter la pression. Cette annonce visait avant tout à faire éclater la gauche parlementaire, mais le premier ministre qui voulait laisser le dernier mot au patronat a dû reculer et annoncer que le parlement aurait le dernier mot. Or le gouvernement actuel est fragile et il pourrait y avoir une majorité au parlement pour abroger les 64 ans. L'attente collective des salariés qui se sont massivement mobilisés en 2023 est toujours là. Nous avons quelques mois pour relancer la bataille pour le retour à 62 ans, dans un premier temps. La CGT fera la transparence sur ces débats et conduira à nouveau la lutte pour le progrès social

DROGUÉS

Selon Patrick Martin, président du MEDEF, les français sont « drogués à la dépense publique » ... Il ne croit pas si bien dire puisque depuis 20 ans les aides publiques aux entreprises augmentent 5 fois plus vite que le PIB et 2 à 3 fois plus vite que les aides sociales.

Pour atteindre 210 Milliards d'€ par an. Le bilan ?

On annonce... 66 500 faillites en 2024 chiffre jamais atteint depuis 15 ans en pleine crise des subprimes et 240 000 emplois menacés. Mais rassurez-vous, les dividendes atteignent aussi des records !

AUSTERITE ET INEGALITE ...

La lecture de la presse satirique nous apprend le héraut revendiqué de « la préservation du pouvoir d'achat des Français », le Président du Sénat (ne riez pas !) a passé commande d'un nouveau trône pour la présidence de séance pour la modique somme de 40 000 € hors taxe ! Certes, huit vice-présidents peuvent y poser leur séant si le titulaire est absent, ce qui en amortit (sans jeu de mot) le coût. Ouf ! Pour ce prix, il y aurait même un double en cas de besoin ! Re-Ouf !

On ne peut pas dire que l'austérité et les consignes de restriction budgétaire s'adressent à tous !

"Nous allons faire un effort historique de baisse des dépenses publiques », explique Amélie de Montchalin, qui évoque "le plus grand effort de baisse des dépenses depuis 25 ans".

Ah bon, visiblement pas pour tout le monde !!

Pendant ce temps, collègues de la DGFIP, vous continuerez à challenger dans le cadre du CUBE, pour économiser les deniers publics !

SALAIRES OU DIVIDENDES



Pendant que le gouvernement prône le retour de la corvée avec sept heures de travail non payées, les dividendes distribués en France en 2024 battent un nouveau record, avec près de 100 milliards d'€ distribués ! Rappelons que les salaires en € constants sont

aujourd'hui inférieurs à ceux de 2020 et la crise Covid. Rappelons que depuis 2017, la rémunération des actionnaires a fait +114 % pendant que le salaire mensuel de base moyen en France a fait - 3 %.

Le transfert de richesse est net dans sa brutalité.

NOUVELLE MUTUELLE EN 2026 ?

Après de longues négociations entre Bercy et les organisations syndicales, le passage à la mutuelle de groupe est maintenant acté pour le premier janvier 2026. Cela veut dire qu'en contrepartie de la participation à hauteur de 50 % du coût de la complémentaire santé par l'État employeur, chaque collègue actif aura obligation d'adhérer à l'organisme retenu à l'issue du marché qui est en cours.

Le cadrage est maintenant définitif sur le panier de soins et sur les taux de couverture par la future mutuelle. Soulignons que nous sommes le seul ministère à avoir réussi à obtenir une négociation et un projet d'accord unique sur la Santé et la Prévoyance, ce qui peut nous permettre une plus grande solidarité. Mais si nous avons réussi à introduire un mécanisme de solidarité, nous n'avons pas gagné sur d'autres points comme la participation employeur pour les retraités. Tu pourras retrouver tous les éléments de l'accord dont les coûts pour les adhérents, enfants, conjoints sur le site départemental de la CGT FiP86.

Le futur opérateur est en cours de sélection, l'organisme lauréat sera connu avant l'été. Ce ne sera pas forcément la MGEFI...

A ton service, l'ancien !

A toi camarade, qui va bientôt rejoindre le clan des retraités.

A la CGT, j'y suis. A la CGT j'y reste !

Ils seront encore nombreux cette année à prendre la retraite avec sans doute, le sentiment du devoir bien accompli nonobstant les difficultés rencontrées pour accomplir les missions dites encore de service public. C'est bien pour cela que tu quittes ton service avec une vraie satisfaction. Finis les moyens alloués toujours plus réduits. Finis les bureaux de plus en plus vides du fait des destructions des emplois. Fini le sentiment de ne plus appartenir à un Service Public toujours plus dégradé.

Tu tournes une page que tu n'auras plus envie d'ouvrir, mais en gardant le regret des bons collègues que tu verras beaucoup moins.

Aussi, pour toi, le désir de couper tout contact qui te liait à ton administration est fort. Et chacun te comprend.

Parmi ces liens il y a celui de l'appartenance à une organisation syndicale et plus particulièrement la CGT. Pourquoi conserver ce lien dès lors que je n'ai plus de revendication à exposer, et que désormais la retraite sera un long fleuve tranquille ?

Objection, votre Honneur !

Tu verras une fois installé dans ta nouvelle vie que le fleuve n'a pas un flux aussi serein que tu pouvais l'imaginer. Que des courants contraires et de récifs vont encombrer ta navigation.

Oui, quand tu seras en retraite, tu verras vite que se font jour de nouvelles revendications auxquelles tu n'avais peut-être pas pensé.

J'en veux pour exemples :

- la demi-part supprimée pour les personnes devenues seules. Elle se justifiait par le fait que la République se voulait reconnaissante aux citoyens ayant donné quelques enfants au pays. Cette disposition était juste parce qu'elle donnait un avantage aux plus modestes contribuables, dans la mesure où le plafonnement n'en faisait pas un cadeau fiscal aux plus aisés. Mais la République n'est plus bonne mère !

- la turpitude du MEDEF qui ne trouve rien de mieux que de trouver la solution de la résorption du déficit public par l'abolition de la réduction de 10 % applicable aux retraites. Mesure qui se justifie puisque supportant également un plafonnement et qu'elle trouve sa raison dans le faible niveau de la plupart des pensions. Là encore la République ne roule plus pour les plus fragiles.

La liste pourrait s'allonger à souhait.

En conclusion, rester syndiqué une fois en retraite à tout son sens.

Tu garderas, bien sûr le lien avec la section de ton syndicat. Mais tu ne seras pas seul, une fois la porte de ton bureau fermé. Il y a dans le département des structures de retraités particulièrement actives au plan départemental (l'Union Syndicale des Retraités-USR) mais également des structures au plan local telles à Poitiers, à Châtellerauld, à Chauvigny ...

Tu trouveras donc au plan local de quoi t'impliquer, selon ton souhait, pour la défense des retraites. Pour en savoir plus tu peux prendre l'attache de ta section syndicale ou bien les retraités de ta section. Bonne, et longue retraite, camarade,

JC Sardin

retraité Châtellerauld.



Bulletin d'adhésion :

NOM : Prénom :

Grade : échelon : indice : temps partiel :

Résidence administrative :

Adresse personnelle :

Sollicite mon adhésion à la section CGT Finances Publiques de la Vienne

A le signature

Bulletin à renvoyer par courriel à cgt_ddfp86@dgfp.finances.gouv.fr ou cgtfp86@gmail.com

LA CGT
SA FORCE C'EST
VOUS
SYNDIQUEZ-VOUS !